

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Vérification initiale

- Terrain de Chaneins NNI : 018300101
 - Vérification effectuée le 12 juin 2021 par Messieurs BACONNET et PELLET membres de la CDTIS.
 - Dossier transmis à la ligue le 19 juin 2021 pour instruction.
 - En attente de réponse pour le classement.

Vérifications décennales

- Terrain synthétique d'Arbent NNI : 010140103
 - Vérification effectuée le 08 juin 2021 par Monsieur GOURMAND membre de la CRTIS et Monsieur PELISSON membre de la CDTIS.
 - Dossier instruit par la CRTIS le 24 juin 2021.
 - Terrain classé en 5SYE jusqu'au 04 septembre 2030.
 - Cette installation à compter du 01 juillet 2021, suivant la nouvelle nomenclature, sera classée T5SYN.
- Terrain synthétique de Laiz NNI : 012030101
 - Vérification programmée le 08 juillet 2021.

Informations générales

NNI : Numéro National d'Identification.

Les 5 premiers chiffres correspondent au numéro INSEE de la ville (N° département et N° ville) Les 2 suivants correspondent au numéro du complexe de la ville et les 2 derniers correspondent au numéro d'installation dans le complexe sportif.

Exemple : Bourg en Bresse

010530101 stade Marcel Verchère

010530201 stade Pierre Granger 1 de la Chagne

010530202 stade Pierre Granger 2 de la Chagne

010530402 stade Farouk NOUI des Vennes

Pour la CDTIS : JF JANNET